



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n° 285/2024 en date du 15 mars 2024, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique projet sur la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) au titre de l'article L153-36 du Code de l'urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du lundi 15 avril 2024 au vendredi 17 mai 2024 inclus.

La modification n°3 du PLU a pour objectif d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU de Bonneval pour la réalisation d'un écoquartier mixte comprenant habitat, équipements publics, et des activités, au regard de l'absence de capacités d'urbanisation résiduelles, et de manière à :

- Répondre au besoin de logements et notamment en logements sociaux sur la commune ;
- Répondre à un besoin d'équipements publics au regard des équipements sportifs et scolaires sous-dimensionnés et inadaptés aux besoins d'une commune en croissance démographique et de celle de son bassin de vie ;
- Répondre à un besoin d'emplois.

M. Alain DECANIS, Maire de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume est responsable du projet.

Les informations relatives aux projets peuvent être demandées auprès du service Urbanisme aux jours et heures d'ouverture habituels du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

M. ARGIOLAS Bernard a été désigné par la Présidente du tribunal administratif de Toulon, en qualité de commissaire enquêteur

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Un poste informatique sera également mis à disposition en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pour une consultation du dossier en version numérique. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <https://st-maximin.fr/services-municipaux/urbanisme/> .

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision du PLU et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à Mairie Annexe, service de l'urbanisme, 10 parvis Charles II d'Anjou, 83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME ou par voie électronique à l'adresse mail suivante urbanisme@st-maximin.fr avec mention de l'objet du courriel suivant : « Observations M3 pour commissaire enquêteur ».

L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête dont l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale sont jointes au dossier de PLU et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

L'avis de l'autorité environnementale est par ailleurs consultable sur le site internet suivant : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-r107.html>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie les jours suivants :

- Lundi 15 avril 2024 de 9h à 12h,
- Lundi 22 avril 2024 de 14h à 17h,
- Mardi 30 avril 2024 de 9h à 12h,
- Mardi 7 mai 2024 de 9h à 12h,
- Vendredi 17 mai 2024 de 13h30 à 16h30,

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture que sur le site internet de la commune <https://st-maximin.fr/services-municipaux/urbanisme/>

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet suivant : <https://st-maximin.fr/services-municipaux/urbanisme/>

Les personnes intéressées peuvent, sur demande et à leurs frais, obtenir communication de ces pièces.

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le projet de modification n°3 du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le Maire,
Alain DECANIS